

ASSEMBLEE GENERALE 15 JUIN 2007

APERÇU ANNUEL BCZ – CBL

Allocution par R. DEBERGH, Secrétaire général BCZ – CBL

Monsieur le Président,
Chère assemblée,

Nous voici arrivés aujourd'hui à la 15^e édition de l'assemblée générale de la Confédération Belge de l'industrie Laitière. Je suis heureux de constater qu'elle continue à susciter autant d'intérêt. Nous vivons en effet des heures passionnantes: le marché laitier ainsi que la politique laitière évoluent dans un environnement en mutation rapide, une rapidité jusqu'à présent inconnue. Ces dernières années, ces deux thèmes ont toujours figuré au premier plan de l'aperçu annuel de la CBL. A juste titre d'ailleurs. C'est à partir du marché que sont générées les recettes du secteur. Le marché détermine ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Nombreux sont ceux qui pensent connaître le marché. Rares, très rares mêmes, sont ceux qui parviennent à prédire correctement le marché. Ce n'est pas grave, c'est d'autant plus passionnant.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter cet aperçu annuel : d'abord le marché international, puis le marché belge et enfin une série de thèmes actuels.

1. MARCHE LAITIER INTERNATIONAL

Les prix sur le marché mondial ont diminué durant le premier semestre 2006. En 2006, les prix moyens du beurre et du cheddar sur le marché mondial se sont avérés nettement inférieurs à ceux de 2005. Pour l'ensemble de l'année 2006, le prix moyen de la poudre de lait est resté pratiquement inchangé par rapport à 2005.

Durant le dernier trimestre 2006, une forte hausse des prix s'est amorcée sur le marché mondial, principalement pour la poudre de lait. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'à présent en 2007 à un rythme que je qualifierai d'historique. Néanmoins, les quantités de poudre de lait commercialisées à ces prix sur le marché mondial sont faibles. Si beaucoup de poudre de lait était disponible, les prix ne seraient pas aussi élevés. Entre temps, nous connaissons tous les causes de la hausse de prix:

- L'évolution favorable de l'économie mondiale, responsable d'une hausse de la demande
- Les prix élevés du pétrole, à l'origine d'une forte demande des pays producteurs de pétrole
- Une réduction de l'offre UE en raison, d'une part, de la baisse des livraisons de lait en 2006 et, d'autre part, d'une hausse de la production de fromage
- Le recul de l'offre émanant d'Australie

- La montée en puissance de la bioénergie, également responsable de la réduction de l'offre de lait

Un débat social fait rage en Australie, à savoir : utilisons-nous l'eau disponible pour nous doucher ou pour produire du lait pour les Chinois?

Les prix historiquement élevés enregistrés actuellement pour la poudre de lait ne sont pas durables mais la tendance pourrait se maintenir un certain temps encore. Une sérieuse baisse pourrait ensuite intervenir. Les perspectives à long terme sont bonnes. Ceci vaut pour la plupart des matières premières agricoles sur le marché mondial. Ces tendances sont calculées sur base du niveau de prix moyen de ces 10 dernières années. Ce dernier était sensiblement plus faible que dans l'UE.

Je tiens ici à attirer votre attention sur l'évolution des exportations de l'UE vers le marché mondial. Les exportations de poudre de lait écrémé, l'actuel produit phare, ont reculé de moitié en 2006, celles de beurre ont diminué de 30% et celles de poudre de lait entier de 15%. Les parts occupées en 2006 par l'UE sur le marché mondial ont de nouveau régressé pour la énième fois. Vous voyez ici l'évolution de la part occupée par l'UE entre 2000 et 2006. La part de la poudre de lait écrémé a chuté à seulement 7%. Seuls le beurre et le fromage augmentent.

La Commission européenne avait l'intention de poursuivre le démantèlement de la politique laitière en exécution du MTR, appelé aussi "Réforme de Luxembourg" dans le secteur laitier. La rapidité et l'ampleur de ce démantèlement constituent une première:

- 16.06.06 : restitution poudre de lait écrémé: mise à zéro
- 10.10.06: aide à la production de caséine: mise à zéro
- 10.10.06: aide à la poudre de lait écrémé dans les aliments-veaux: mise à zéro
- 25.01.07: restitution poudre de lait entier: mise à zéro
- 26.04.07: aide au beurre destiné à la pâtisserie et à la crème glacée: n'est plus attribuée

En 2004, le BIRB, l'organe de paiement des aides européennes, avait payé 276 millions d'euros à l'industrie laitière belge. En 2006, ce montant a chuté à 92 millions d'euros, soit une baisse de 184 millions d'euros. Si nous convertissons ceci pour l'appliquer aux livraisons de lait belges, nous constatons que l'aide européenne à l'industrie laitière a reculé de 6,2 euros/100 litres en deux ans! Pour 2007, je m'attends à une baisse supplémentaire d'au moins 2 euros par 100 litres. La politique de marché pour la protéine laitière est à l'arrêt depuis fin 2006, la politique de marché pour la matière grasse du lait a été considérablement réduite.

Revenons à notre marché européen. Je l'ai déjà dit à maintes reprises par le passé: la consommation de fromage est le moteur du marché laitier européen. Et les résultats obtenus sont excellents, avec une hausse de 1,6 %. Ce pourcentage est légèrement inférieur à la prestation record de 2005. La consommation s'est accrue de 140.000 tonnes, ce qui a permis de commercialiser 1,4 milliard de litres de lait supplémentaires. La transformation d'une quantité supérieure de lait en fromage en 2006, cumulée à une baisse de la production de lait au sein de l'UE, s'est soldée par de nets reculs de la production pour le beurre et pour la poudre de lait, tant entier qu'écrémé. A quotas inchangés, la hausse de la consommation de fromage entraînera un recul plus important encore de la production de beurre et de poudre de lait. A politique inchangée, ceci pourrait se traduire en 2014, soit dans 7 ans, par l'arrêt presque complet des exportations de beurre européen et par une baisse considérable des exportations de poudre de lait, surtout pour la poudre de lait écrémé et dans une moindre mesure pour la poudre de lait entier.

Nous nous trouvons dans une phase cruciale des négociations à l'OMC. Ce sera tout ou rien. L'année dernière, je m'étais étendu sur les conséquences de cette situation. Il s'agira surtout d'être attentif au démantèlement des droits de douane, la dernière forme de protection contre l'influence du marché

mondial.

La discussion porte sur la limitation de production instaurée dans le secteur laitier UE sous la forme de quotas. Pour la deuxième année consécutive, le quota laitier belge n'a pas été entièrement livré. Au sein de l'UE, seuls 6 des 25 Etats membres ont dépassé leur quota. Dans ces Etats membres, les quotas ne jouaient plus leur rôle d'outil régulateur de la quantité de lait produit. Un autre facteur, à savoir le prix du lait, assume désormais ce rôle de régulateur de l'offre. Si le prix du lait n'est plus assez attractif par rapport à d'autres alternatives dans ou en dehors de l'agriculture – et je pense entre autres à la bioénergie - les producteurs laitiers décideront de produire moins et à moindres coûts ou de cesser complètement la production de lait. Ici aussi le marché commence à opérer.

La CBL estime que les quotas ne seront pas prolongés après 2015. Il n'existe pas de majorité qualifiée pour ce faire au sein du Conseil agricole européen et la Commission ne prendra pas l'initiative nécessaire. Si nous analysons les changements réellement intervenus au sein de la politique laitière (MTR, découplage de l'aide, démantèlement de la majeure partie des aides) et si nous élargissons une série de tendances à 2015 (démantèlement intégral de l'aide, moindre volonté politique de payer pour l'agriculture,...), nous constatons que les quotas ne rempliront plus leur rôle en 2015 et ne se justifieront donc plus. La CBL estime que des éclaircissements suffisants doivent être apportés le plus rapidement possible, à savoir l'année prochaine lors du Health Check.

La CBL apprécie les initiatives prises dans les deux régions afin d'anticiper la nouvelle réalité à laquelle nous serons confrontés à partir de 2015. En Flandre, le "stappenplan" est une "roadmap" précise : non seulement le producteur laitier flamand reçoit un cadre sur lequel fonder ses décisions en tant qu'entrepreneur mais ce cadre lui offre aussi la latitude de se montrer compétitif et de se constituer un revenu décent sur le nouveau marché laitier. En Wallonie, une étude particulièrement intéressante a été réalisée : il s'agit d'une analyse rigoureuse des forces et des faiblesses du secteur ainsi que de la situation future. Cette étude constitue une excellente base pour la politique future. La CBL insiste pour que les recommandations formulées dans cette étude soient rapidement transposées en mesures politiques concrètes.

2. LE MARCHÉ LAITIER BELGE

La tendance positive observée en 2005 pour la **consommation** de lait de consommation en tant que large catégorie de produits s'est poursuivie en 2006. En 2006, la consommation de tous les groupes importants de produits a augmenté ou s'est au moins stabilisée. La hausse de la consommation s'avère particulièrement positive pour le yaourt, le fromage (à l'exception du fromage frais) et le beurre.

En raison notamment d'un niveau de prix inférieur, le **chiffre d'affaires** réalisé par l'industrie laitière belge, à savoir 3,7 milliards d'euros, a légèrement reculé en 2006. Ceci, contrairement à l'évolution observée au sein de l'ensemble de l'industrie alimentaire dont le chiffre d'affaires augmente d'un peu plus de 5%. De ce fait, la part occupée par l'industrie laitière dans le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire globale tombe de 11,9% à 11,3%.

En 2006, l'industrie laitière a **investi** quelque 89 millions d'euros, soit largement 4% de plus qu'en 2005, ce qui représente le second montant d'investissement le plus élevé jamais réalisé sur base annuelle. Ceci donne confiance en l'avenir. Force est toutefois de constater que l'industrie laitière ne parvient pas à suivre le rythme des investissements observé dans l'industrie alimentaire globale.

Le rapport sur le plan commercial est moins positif. Les exportations restent pratiquement stables à 1,9 milliard d'euros, soit largement la moitié du chiffre d'affaires total. De 17% en 2004 et 2005, la part des exportations vers le marché mondial a chuté en 2006 à un bon 12%. En 2006, l'industrie laitière

belge a exporté pour quelque 231 millions d'euros vers le marché mondial, ce qui représente 6% seulement de son chiffre d'affaires. Je tiens à le souligner pour tous ceux qui sont depuis peu des inconditionnels du marché mondial. Les importations de produits laitiers continuent d'augmenter. Il en résulte un solde négatif à l'exportation de 250 millions d'euros, soit largement un tiers de plus qu'en 2005.

* *STRUCTURE DU SECTEUR DE LA PRODUCTION LAITIÈRE*

La réforme de la politique laitière européenne et plus particulièrement le découplage de la prime lait ne sont pas restés sans conséquences pour le secteur belge de la production laitière. Ces deux dernières années, le nombre de producteurs laitiers a chaque fois diminué de près de 7%. Ce recul est pratiquement identique au nord et au sud du pays. Fin 2006, notre pays comptait 11.800 producteurs laitiers contre 12.700 l'année précédente. Les **livraisons de lait moyennes** par fournisseur ont augmenté de près de 7% dans notre pays, à savoir de 231.000 litres à 247.000 litres.

En France, l'Office de l'Élevage établit chaque année le classement européen du **quota moyen** par exploitation laitière. Pour avoir assisté à nos précédentes assemblées annuelles, vous savez que **depuis 4 ans le quota de l'exploitation laitière belge moyenne est inférieur au quota moyen de l'ensemble des exploitations laitières de l'UE-15**. Cette tendance s'est poursuivie durant la campagne de contingentement 2005/06. Le nombre de producteurs laitiers dans l'UE-15 a baissé d'un peu plus de 6%, le quota moyen s'élève à 245.000 litres. Dans notre pays, le quota moyen se chiffre à 230.000 litres.

Avec un quota moyen par exploitation de 731.000 litres, les Danois ont dépassé les Britanniques (qui obtiennent 719.000 litres) à la première place du classement européen (UE-15). Voilà pour les deux premiers, la troisième place revient aux Pays-Bas avec 479.000 litres. Notre pays recule d'une place à la huitième place. En plus des 3 pays cités, la Belgique est devancée également par la Suède, le Luxembourg, l'Allemagne et l'Irlande. La France conserve la 9^e place.

* *PRIX DU LAIT*

Il a déjà suscité pas mal de remous ces dernières semaines: je parle bien sûr du prix du lait. L'arbre cachant souvent la forêt dans toutes ces discussions, j'ai choisi de partir des faits et des chiffres. La CBL communique un prix du lait depuis sa première assemblée générale annuelle qui s'est tenue ici même à Grimbergen en 1993. Durant toutes ces années, le prix du lait a fidèlement fait partie de l'aperçu annuel que vous présente la CBL. Une série de personnes, dont certaines du secteur de la production laitière, m'ont déjà demandé si ce prix est réellement un paramètre d'évaluation des prestations de l'industrie laitière. Question très pertinente. Le chiffre d'affaires, les investissements et les exportations sont les indicateurs par excellence de la performance d'un secteur. D'ordinaire, l'élément "coût de la matière première" ne tient pas vraiment la vedette. Néanmoins, nous avons tenu jusqu'à présent à donner chaque année une idée de la part du profit réalisé sur le marché que l'industrie laitière pouvait transmettre au secteur de la production laitière. Le lien étroit entre production laitière et industrie laitière, que nous n'avons cessé d'entretenir, n'y est certes pas étranger.

J'en reviens à mes faits et chiffres. Il ressort de l'enquête annuelle sur les prix du lait de la FGLC que le prix moyen payé pour du lait à 38 g/l de matière grasse et 33,5 g/l de matière protéique, tous paiements postérieurs compris, a diminué en 2006 d'environ 0,4 euro/100 litres, soit de 1,4 %, à 26,44 euros/100 litres. Cette baisse est nettement inférieure à ce qui avait été prévu. Ceci s'explique par l'amélioration de la situation de marché intervenue fin 2006. La Réforme de la politique laitière UE prévoit aussi une mesure compensatoire, à savoir la prime lait. En 2006, cette dernière a augmenté de 1,2 euro les 100 litres, une hausse qui compense largement la baisse de 0,4 euro du prix du lait. Si

nous tenons compte de cette prime, les recettes brutes du lait obtenues en 2006 s'avèrent les meilleures de la décennie écoulée, juste après l'année record 2001 avec 0,5 euro/100 l.

Par rapport à l'année 2003, l'année qui a précédé la réforme laitière, le prix du lait a diminué de 1,75 euro/100 litres dans notre pays. La Commission UE avait en vue une baisse de 7 euros, avec une compensation partielle seulement. Comme quoi il est difficile d'évaluer le marché laitier.

En 2007, le prix moyen payé pour le lait sera très vraisemblablement supérieur à celui de 2006. L'intensité de cette hausse de prix dépendra des évolutions qui se produiront tant sur le marché intérieur que sur le marché mondial.

Une série de producteurs laitiers et d'organisations estiment que la hausse du prix du lait est trop faible et trop lente. A cela je tiens à nouveau à opposer ici une série de faits et de chiffres.

1. Le prix du lait doit venir du marché. Comme le prix de nombreux produits laitiers n'a pas encore augmenté dans notre pays, il va de soi que l'industrie ne peut pas encore répercuter une hausse de prix. Les chaînes de distribution portent ici une part de responsabilité importante. Si elles estimaient que le marché belge doit évoluer autrement qu'en Allemagne, en France ou aux Pays-Bas, je suppose qu'elles l'expliqueraient à toutes les parties prenantes, force arguments à l'appui. La CBL a déjà dit ne pas connaître de tels arguments.
2. Le prix du lait enregistré depuis le mois de janvier dans notre pays est en hausse par rapport à 2006. Certains ont oublié que le prix du lait évolue selon un modèle saisonnier. La hausse de prix, qui avait débuté modestement en janvier 2007 avec 1%, atteignait déjà 7,1 % en avril. Pour les 4 premiers mois de 2007, cette augmentation de prix s'élève à 0,95 euro/100 l, soit près de 4%. Cette hausse de prix – et je cite ici l'Agrarisch Dagblad – est jusqu'à présent connue comme l'une des plus fortes au sein de l'Union Européenne. Il ressort de l'Etude internationale sur les prix du lait réalisée par l'organisation agricole néerlandaise LTO que le prix moyen payé pour le lait par 16 grands groupes européens en avril 2007 dépasse de 2,1% celui de 2006. En Belgique, la hausse s'élève à 7,1%. En outre, le prix du lait payé par les 16 groupes européens n'est en hausse par rapport à l'année passée que depuis avril, alors que dans notre pays cette hausse s'est amorcée dès le mois de janvier. Question rapidité de la hausse de prix, notre pays devance nos voisins. En plus je peut vous communiquer que je m'attends à un prix du lait pour le mois de mai 2007 qui sera environ 13% plus élevé qu'en 2006. "Prix du lait 2007 : l'automne est là avant même l'arrivée de l'été.
3. En 2006, l'industrie laitière belge a reçu 184 millions d'euros d'aides européennes en moins pour la commercialisation des produits laitiers. Ceci correspond à 6,2 euros/100 litres. Au cours de la même période, le prix du lait a diminué de 1,75 euro seulement. Le marché a pu compenser partiellement le démantèlement de l'aide et l'industrie laitière a transmis cet apport de marché aux producteurs laitiers via le prix payé pour le lait. A l'époque, je n'ai entendu personne demander si le démantèlement de l'aide avait bien abouti intégralement et suffisamment rapidement dans le prix du lait.

Voilà pour les faits et les chiffres. Pour le reste, les conseillers ne sont pas les payeurs .

L'année passée, la CBL avait annoncé à son assemblée annuelle que le rapport de valeur matière grasse/protéine dans le prix du lait passerait de 40/60 à 35/65 à partir du 1^{er} septembre 2006. Cette annonce a clairement eu l'effet escompté! Examinons les deux graphiques suivants: depuis décembre, la teneur en matière grasse est nettement inférieure au niveau de l'année précédente, la baisse atteint en moyenne 1,2 g/litre pour la période décembre 2006– avril 2007. Dans le même temps, la teneur protéique a même enregistré une légère hausse! Bel exemple de la façon dont l'industrie laitière émet des signaux de marché et dont les producteurs laitiers y réagissent!

3. THEMES ACTUELS

Dans la troisième partie de mon exposé, j'aborde traditionnellement avec vous une série de thèmes actuels. Comme je me suis quelque peu étendu sur le marché laitier, je serai un peu plus bref dans ce chapitre.

8 entreprises laitières sont les premières et les seules entreprises de la chaîne alimentaire à obtenir le bonus de l'AFSCA!!

Parce qu'elles disposent d'un système d'autocontrôle validé par un organisme de contrôle extérieur, huit entreprises laitières sont les premières et les seules entreprises de l'ensemble de la chaîne alimentaire à se voir attribuer un bonus sur la contribution à payer à l'Agence alimentaire. Cette décision officielle démontre clairement que l'industrie laitière fait figure de chef de file en matière d'application des guides pour l'autocontrôle. L'industrie laitière tient la sécurité alimentaire en haute estime. En 2007, 19 établissements d'entreprises laitières disposaient déjà d'un système d'autocontrôle validé. Vous comprendrez dès lors que la CBL n'est guère partisane d'un affaiblissement du système bonus/malus en 2008. Au cas où le malus serait temporairement réduit à la demande d'une série d'acteurs, la CBL estime que la différence entre bonus et malus telle que publiée au moniteur belge dès 2005 doit être maintenue à 115% en 2008. Si le malus est diminué temporairement à 50, le bonus devra être porté à 65%. De la sorte, ceux qui auront répondu activement au souhait de l'Agence alimentaire seront récompensés de leurs efforts et ce, conformément aux accords publiés.

En 2006, les ministres de la santé publique et du budget ont chargé l'Inspection des Finances de comparer les coûts de la sécurité alimentaire dans notre pays avec ceux de 3 pays voisins (NL, UK et FR) et avec ceux du Danemark. Les résultats ne laissent planer aucun doute: dans les pays sous étude, le secteur paie en moyenne quelque 20% des coûts et les autorités en paient environ 80%. Dans notre pays, le secteur paie 54% et les autorités 46% seulement. Ceci constitue un énorme handicap concurrentiel. La CBL estime que les autorités doivent supporter une part plus importante des coûts de l'une des tâches essentielles de la société : garantir une alimentation sûre. En même temps, la CBL souhaite avec les organisations agricoles que la rétribution supplémentaire pour le contrôle du lait porte uniquement sur des mesures de contrôle additionnelles à celles du programme normal de contrôle. Le programme normal est en effet financé solidairement au moyen des prélèvements. Enfin, il importe de tenir compte à cet égard des réalisations personnelles du secteur par le biais de Monimilk.

MONIMILK

Monimilk, notre programme pour le monitoring des éventuels contaminants dans le lait, est opérationnel depuis 2006. La CBL a pris l'initiative dans ce monitoring collectif en développant un système informatique basé sur le web et en assurant l'organisation concrète de l'échantillonnage et des analyses.

1.629 échantillons ont été prélevés et analysés en 2006. Tous les résultats étaient favorables, à une exception près. Dans 1 ferme, un léger dépassement a été décelé pour les pcb de type dioxine. La CBL a averti immédiatement l'Agence alimentaire qui a tout de suite procédé au blocage et à l'application des procédures d'usage ultérieures.

Monimilk est une réalisation du secteur laitier qui s'ajoute au programme de contrôle normal de l'Agence alimentaire. La première année d'activités de Monimilk peut être qualifiée d'excellente.

Soja socialement justifié

De concert avec les organisations agricoles, l'Apfaca, la Fedis et le négoce des matières premières pour aliments de bétail, la CBL a créé une plateforme afin d'arriver à des aliments de bétail socialement plus justifiés. La prévention de la déforestation en Amazonie figure parmi les objectifs de cette plateforme. La plateforme se concerta régulièrement avec les ONG actives dans ce domaine. Sur ce plan également, la CBL entend assumer ses responsabilités sociales et contribuer activement à la formulation de solutions concrètes.

Monsieur le Président,
Chère Assemblée,

L'industrie laitière opère dans un environnement en perpétuelle mutation et ce, sur le plan du marché laitier, de la politique laitière et des évolutions sociales. Nous relevons les défis sur chacun de ces trois plans.

L'année passée, j'avais terminé mon allocution par la phrase «Préparons-nous à vivre des heures passionnantes». Je n'aurais jamais pensé qu'elles seraient aussi passionnantes.
